PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 SEPTEMBRE 2022 à 19h00

Date de la convocation : 19/09/2022

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Présents : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET.
A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURI
Quorum : 6

Ordre du jour de la séance :
Désignation des responsables et membres des commissions communales,
Election et désignation des délégués des instances intercommunales,
Désignation des représentants aux instances de la Communauté d'Agglomération de Brive,
Fixation de l'indemnité du maire et des adjoints
Points Divers

****

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.
Le procès-verbal de la séance du 08 SEPTEMBRE 2022 est approuvé.

2022/26 Désignation des responsables et membres des commissions communales

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation des responsables et membres des diverses commissions communales, selon l'article L.2121-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).
M le maire indique que les membres des commissions sont élus au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT), mais que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder.
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par scrutin public.

Votants : 11
M Claude ACHARD : Pour
M Jean-Pierre LUÇON : Pour
Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour
Mme Lily MOLENKAMP : Pour
Mme Josy ACHARD : Pour
M Laurent FAUCHER : Pour
Mme Laetitia MAURI : Pour
M Olivier DESMAISON : Pour
Mme Stéphanie COLAS : Pour
M Christophe MESMIN : Pour
Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Administration, secrétariat, finance
Président : Claude ACHARD
Responsable : Sylvie HAMPIKIAN
Suppléant : Jean-Pierre LUÇON
Aménagement et entretien du territoire, voirie, assainissement, agents
Président : Claude ACHARD
Responsable : Jean-Pierre LUÇON
Relations sociales, affaires et transports scolaires
Président : Claude ACHARD
Responsable : Lily MOLENKAMP
Suppléant : Stéphanie COLAS
Membre : Sylvie FOUQUET
Tourisme, culture
Président : Claude ACHARD
Responsable : Olivier DESMAISON
Suppléant : Jean-Pierre LUÇON
Membre : Laetitia MAURI
Gestion des biens communaux : salles des fêtes, parc locatif, mairie, église, cimetière
Président : Claude ACHARD
Responsable : Josy ACHARD

Suppléant : Sylvie FOUQUET
Membres : Jean-Pierre LUÇON, Lily MOLENKAMP, Olivier DESMAISON

Associations sport, fêtes, cérémonies
Président : Claude ACHARD
Responsable : Jean-Pierre LUÇON
Suppléant : Laurent FAUCHER
Membre : Josy ACHARD

Artisans, commerces
Président : Claude ACHARD
Responsable : Stéphanie COLAS
Suppléant : Laetitia MAURI

Communication
Président : Claude ACHARD
Responsable : Laetitia MAURI
Suppléant : Josy ACHARD
Membre : Sylvie HAMPIKIAN

Agriculture
Président : Claude ACHARD
Responsable : Laurent FAUCHER
Suppléant : Jean-Pierre LUÇON

2022/27 Election des membres appelés à siéger au sein du SIVOM d'Ayen

Votants : 11

M Claude ACHARD : Pour
M Jean-Pierre LUÇON : Pour
Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour
Mme Lily MOLENKAMP : Pour
Mme Josy ACHARD : Pour
M Laurent FAUCHER : Pour
Mme Laetitia MAURI : Pour
M Olivier DESMAISON : Pour
Mme Stéphanie COLAS : Pour
M Christophe MESMIN : Pour
Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger en cours de mandat au sein du SIVOM d'AYEN.

M le Maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer et propose donc au Conseil Municipal d'élire les délégués pour siéger au SIVOM d'AYEN, sachant que les statuts prévoient que chaque commune doit être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
M le maire indique que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, il est précisé que le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21 du CGCT).
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par scrutin public.

Après délibération et à l'unanimité, sont élus :

Délégués titulaires
- *Claude ACHARD*
- *Christophe MESMIN*

Délégués suppléants
- *Jean-Pierre LUÇON*
- *Sylvie HAMPIKIAN*

2022/28 Election des membres appelés à siéger au sein de la Fédération Départementale d'Electrification et d'énergie de la Corrèze

Votants : 11

M Claude ACHARD : Pour
M Jean-Pierre LUÇON : Pour
Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour
Mme Lily MOLENKAMP : Pour
Mme Josy ACHARD : Pour
M Laurent FAUCHER : Pour
Mme Laetitia MAURI : Pour
M Olivier DESMAISON : Pour
Mme Stéphanie COLAS : Pour
M Christophe MESMIN : Pour
Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger en cours de mandat au sein de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (Secteur intercommunal d'Electrification d'AYEN).
M le Maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer et propose donc au Conseil Municipal d'élire deux délégués titulaires, et deux délégués suppléants.

M le maire indique que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, il est précisé que le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21 du CGCT).
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par scrutin public.

Après délibération et à l'unanimité, sont élus :

Délégués titulaires

- Claude ACHARD
- Laurent FAUCHER

Délégués suppléants

- Sylvie HAMPIKIAN
  Christophe MESMIN

2022/29 Désignation des représentants au sein des commissions communautaires thématiques de la CABB

Votants : 11
M Claude ACHARD : Pour
M Jean-Pierre LUÇON : Pour
Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour
Mme Lily MOLENKAMP : Pour
Mme Josy ACHARD : Pour
M Laurent FAUCHER : Pour
Mme Laetitia MAURI : Pour
M Olivier DESMAISON : Pour
Mme Stéphanie COLAS : Pour
M Christophe MESMIN : Pour
Mme Sylvie FOUQUET : Pour

M le Maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer et propose donc au Conseil Municipal de désigner les délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein des commissions communautaires thématiques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.
M le maire indique que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, il est précisé que le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21 du CGCT).
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par scrutin public et a procédé à la désignation des délégués comme suit :

Développement économique
- Titulaire : Mme Stéphanie COLAS
- Suppléant : M Claude ACHARD

Cohésion sociale :
- Titulaire : Mme Josy ACHARD
- Suppléant : Mme Sylvie FOUQUET

Développement Durable :
- Titulaire : Mme Lily MOLENKAMP
- Suppléant : Mme Laetitia MAURI

Aménagement du Territoire :
- Titulaire : M Jean-Pierre LUÇON
- Suppléant : M Laurent FAUCHER

Développement touristique :
- Titulaire : M Olivier DESMAISON
- Suppléant : Mme Laetitia MAURI

Ressources :
- Titulaire : Mme Sylvie HAMPIKIAN
- Suppléant : M Jean-Pierre LUÇON

2022/30 Indemnités du maire

Votants : 11

M Claude ACHARD : Pour
M Jean-Pierre LUÇON : Pour
Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour
Mme Lily MOLENKAMP : Pour
Mme Josy ACHARD : Pour
M Laurent FAUCHER : Pour
Mme Laetitia MAURI : Pour
M Olivier DESMAISON : Pour
Mme Stéphanie COLAS : Pour
M Christophe MESMIN : Pour
Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande du Maire afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous :
- Pour une population de moins de 500 habitants : taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique : **25,5 %.**

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 25,5 %.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet rétroactif au 8 septembre 2022 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire **au taux de 9.9%.**
Cette indemnité sera versée mensuellement et imputé à l'article 6531 du budget de la commune.

2022/30 Indemnités des adjoints

Votants : 11

M Claude ACHARD : Pour
M Jean-Pierre LUÇON : Pour
Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour
Mme Lily MOLENKAMP : Pour
Mme Josy ACHARD : Pour
M Laurent FAUCHER : Pour
Mme Laetitia MAURI : Pour
M Olivier DESMAISON : Pour
Mme Stéphanie COLAS : Pour
M Christophe MESMIN : Abstention
Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 23 septembre 2022 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire,
Le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints au maire est de : **9,9%** pour une population de moins de 500 habitants.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de **9.9%**.
Ces indemnités seront versées mensuellement et imputes à l'article 6531 du budget de la commune.

****

Points divers

Rallye de 5 des plus beaux villages de France – dimanche 25 septembre 2022
5 des Plus Beaux Villages de France de Corrèze se sont unis pour proposer, sur une journée, des visites guidées gratuites.
Un point est fait vis-à-vis de la répartition des visites guidées entre les élus : Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Laetitia MAURI et M Jean-Pierre LUÇON.
M Olivier DESMAISON ne peut effectuer de visites en raison d'obligations professionnelles.
Un tirage au sort à Saint-Robert déterminera le vainqueur, le vendredi 30 septembre 2022 à 18h30, parmi les visiteurs ayant visité 3 villages et plus.

Recensement de la population

M le maire informe le Conseil que le recensement de la population se déroulera entre le 19 janvier au 18 février 2023. Il conviendra de recruter un agent recenseur pour réaliser cette opération.

Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le samedi 10 décembre 2022.
Des traiteurs seront consultés prochainement.

Energies

- Un rendez-vous est programmé avec l'entreprise Miane et Vinatier afin de modifier les horaires d'éclairage public. Dans un souci d'économie d'énergie, l'éclairage sera coupé de 22 heures à 6 heures 15 minutes.
- Eclairage du stade : un passage aux ampoules LED est à étudier (16 ampoules).
- Une réflexion est à poursuivre quant à la gestion du chauffage au sein des bâtiments communaux ainsi que les horaires d'utilisation.
- M le maire informe qu'un tableau électrique à proximité du local Fruisec a été percuté. Le tableau est HS. Il sera déplacé à la fin de l'année, aucune réparation n'est donc envisagée au vu de ce prochain retrait.

Travaux d'enfouissement : haute tension, fourreaux, éclairage public et fibre

Les travaux sont toujours en cours route de Louignac.
Ils sont achevés rue de Bellevue et route des Carteresses.

Perspective du Conseil municipal

M le maire informe que les réunions optionnelles prévues au calendrier de cette année deviennent effectives.
Le Conseil se réunira par conséquent le 21 octobre, 25 novembre et le 16 décembre prochain.

Proposition de participation

M Jean-Pierre LUÇON propose au Conseil de réfléchir à la mise en place d'un temps de parole du public qui assiste aux Conseils municipaux.
La parole est donnée à plusieurs habitants qui ont pu faire part de leurs remarques et projets.

Couverture mobile : projet d'installation d'un pylône

Une réunion avec les habitants qui sont en vue direct avec le projet est programmée au 5 octobre.

Travail

Un travail avait été donné à la commune.
Ce travail se trouve actuellement dans un bâtiment privé mis en vente. Il convient de se renseigner pour pouvoir le récupérer car il est actuellement scellé au sol.

Bilan journées du patrimoine

Les élus remercient le travail de nettoyage réalisé par les agents techniques et les membres de l'équipe pour la visite guidée organisée le 17 septembre dernier.
Le pays d'art et d'histoire a organisé cette visite sur le thème de l'eau.
Un travail est en cours pour la réalisation de panneaux permanents qui pourraient être installés à l'ancienne station de pompage. Il conviendrait également de prévoir quelques travaux de réfection : carreaux, retrait d'arbres sur la station ainsi que de réfléchir à un livret explicatif.

Signature du Maire Claude ACHARD	Signature du secrétaire Laetitia MAURI